

II – Les relations extérieures du Québec

Hélène Galarneau et Manon Tessier

Volume 20, numéro 4, 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702583ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702583ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Galarneau, H. & Tessier, M. (1989). II – Les relations extérieures du Québec. *Études internationales*, 20(4), 875–881. <https://doi.org/10.7202/702583ar>

II – Les relations extérieures du Québec

(juillet à septembre 1989)

A — Aperçu général

Les élections générales tenues le 25 septembre portaient au pouvoir, pour un deuxième mandat consécutif, le Parti libéral et son chef, M. Robert Bourassa. Les libéraux faisaient élire 92 députés, avec 50 % des voix, contre 29 pour le Parti québécois qui recueillait près de 40 % des suffrages exprimés alors qu'une nouvelle formation, le Parti égalité, voyait quatre de ses candidats élus avec 4 % du vote. Cent vingt-cinq députés siégeront donc à l'Assemblée nationale du Québec, soit trois de plus qu'en 1985.¹ L'annonce de la formation du nouveau cabinet sera effectuée au début d'octobre. Avant le déclenchement des élections, quelques ministres avaient indiqué leur intention de ne pas solliciter de nouveau mandat. Parmi ceux-ci, on notait M. Paul Gobeil, ministre des Affaires internationales et M. Pierre MacDonald, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.² Le Président de l'Assemblée nationale, M. Pierre Lorrain, quittait également la vie politique.

La campagne électorale marquée par les négociations dans le secteur public et les dossiers environnementaux occupait, comme il se doit, une majeure partie de l'actualité au cours de ce trimestre. On retiendra cependant de ces trois mois la participation du Québec aux Premiers Jeux de la Francophonie, ce qui amenait des ministres québécois à séjourner en Afrique du Nord, l'inauguration à Québec d'un Bureau d'information de l'UNESCO et le passage d'une mission économique québécoise en Asie.

B — La Francophonie

Toujours actif au sein de la Francophonie, le Québec était présent à deux événements qui marquaient le trimestre dans ce domaine alors qu'en juillet avaient lieu les Jeux de la Francophonie et l'Assemblée générale de l'AIPLF.

Les premiers Jeux de la Francophonie se tenaient au Maroc du 8 au 22 juillet. En plus d'une délégation composée d'une centaine d'athlètes, le Québec était notamment représenté au niveau ministériel par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et vice-président du Comité international des Jeux de la Francophonie, M. Yvon Picotte, et par Mme Lise Bacon, Vice-Première ministre et ministre des Affaires culturelles et de l'Environnement.³ Alors qu'elle présidait la délégation québécoise aux cérémonies de clôture des Jeux, Mme Bacon déclarait que la tenue de cet événement avait témoigné « du besoin de rapprochement et de solidarité au sein de l'espace francophone ». Elle indiquait également l'importance du volet culturel des Jeux qui favorise, selon elle, les échanges entre les artistes et illustre la vitalité de la

1. Pierre O'NEILL, *Le Devoir*, 26 septembre 1989, pp. 1 et 12.

2. Bernard DESCÔTEAUX, *Le Devoir*, 9 août 1989, p. 3; voir aussi Gouvernement du Québec, *Communiqué de presse*, 10 août 1989.

3. Michel MAROIS, *La Presse*, 21 juin 1989, cité par l'*Argus*, 21 juin 1989, p. A19; Guy ROBILLARD, *Le Devoir*, 24 juillet 1989, p. 2.

francophonie culturelle. « La francophonie est une réalité et un choix politique qui trouvent leur expression première dans la culture » a-t-elle conclu.⁴

La 18^{ème} Assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française se réunissait à Paris du 9 au 16 juillet pour discuter du thème: « le français, langue de liberté, langue de solidarité ». Le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Pierre Lorrain, et les députés, Henri Paradis, Laurence Cannon, George Farrah, Laurier Gardner, François Gendron et Jeanne Blackburn participaient à ces travaux.⁵ À l'issue de cette assemblée, l'AIPLF devait modifier son appellation pour adopter celle d'Assemblée internationale des parlementaires de langue française. L'AIPLF entend désormais jouer le « rôle de Parlement de la Francophonie » et devenir un « interlocuteur privilégié » des sommets francophones et des organismes permanents tels que l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et le Comité international du suivi des sommets (CIS).⁶

C — Les organisations internationales

1 — L'OACI

M. Paul Gobeil, ministre des Affaires internationales prononçait le 19 septembre une allocution lors de la 27^{ème} session de l'Assemblée de l'Organisation de l'Aviation civile internationale à Montréal. Il annonçait alors le dépôt d'un projet d'entente entre le gouvernement québécois et l'OACI. Ce projet modifierait le statut fiscal actuel de l'organisme international et de ses agents afin de leur permettre de bénéficier de meilleures conditions pour la poursuite de leurs activités à Montréal. « Tous les intervenants publics et privés québécois reconnaissent l'apport considérable que représente pour le développement de notre collectivité la présence d'une institution comme l'OACI » a fait valoir M. Gobeil. Cette entente, a-t-il conclu, « devrait asseoir les relations du Québec et de l'OACI sur des bases solides pour de nombreuses années à venir ».⁷

2 — L'UNESCO

Les efforts entrepris en 1986 par le gouvernement du Québec auprès de l'UNESCO et du gouvernement canadien se concrétisaient le 18 septembre, avec l'inauguration à Québec d'un Bureau de liaison pour le Canada de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le premier de ce genre en Amérique du Nord. À cette occasion, Mme Monique Landry, ministre fédérale des Relations extérieures et du Développement international et M. Chanan Lal Sharma, directeur général adjoint à la gestion de l'UNESCO, procédaient à la signature de l'Accord Canada-UNESCO, tandis que M. Paul Gobeil, ministre des Affaires internationales du Québec ratifiait

4. Ministère des Affaires culturelles, Cabinet de la Ministre, 25 juillet 1989; voir aussi *Le Devoir*, 21 juillet 1989, p. 3.

5. Jean-Paul BURY, *Le Soleil*, 9 juillet 1989, p. A5.

6. *Le Devoir*, 18 juillet 1989, p. 2.

7. Gouvernement du Québec, *Communiqué de presse*, 19 septembre 1989.

avec M. Sharma l'entente Québec-UNESCO.⁸ Ce Bureau de liaison, dont Mme Breda Paulic assumera la direction, est chargé d'assurer la représentation officielle de l'organisme international auprès des autorités gouvernementales québécoises et canadiennes et la diffusion de l'information sur l'ensemble du territoire canadien. « L'ouverture de ce nouveau Bureau de l'UNESCO met en lumière deux dimensions importantes de l'action gouvernementale: l'appui inconditionnel à la fonction de capitale de Québec et l'action favorisant l'implantation d'organisations internationales au Québec » déclarait M. Gobeil au moment de l'inauguration.⁹

Présent lui aussi à cette cérémonie, le ministre de la Justice et ancien ministre des Relations internationales, M. Gil Rémillard, indiquait que des négociations avaient lieu entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le gouvernement québécois dans le but d'établir à Québec un bureau de liaison semblable pour la FAO.¹⁰

D — Le Québec et les États-Unis

1 — La décision américaine sur l'amiante

Important producteur d'amiante, le Québec réagissait avec vigueur à la décision de l'Agence américaine de protection de l'environnement d'éliminer graduellement puis d'interdire l'utilisation de ce produit d'ici 1996. Dès le lendemain de cette annonce, le 6 juillet, le ministre délégué aux Mines et au Développement régional, M. Raymond Savoie, indiquait l'intention de son gouvernement de contester la décision de l'EPA devant les tribunaux. « Nous croyons, a-t-il dit, que l'EPA a agi de mauvaise foi vis-à-vis de l'ensemble de la documentation scientifique. Nous pensons que l'Agence est scientifiquement irresponsable ».¹¹ Après s'être allié avec les gouvernements fédéral, de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique et des compagnies minières, le Québec s'engageait en fin de trimestre dans un affrontement juridique pour porter la cause devant un tribunal américain.¹²

2 — Les exportations d'électricité

L'Office national de l'énergie prolongeait en septembre, pour une période de sept ans, une licence d'exportation d'électricité accordée à Hydro-Québec. Octroyée en septembre 1976 et devant expirer en juin 1991, cette licence permettra à la société québécoise de vendre un maximum de 3 000 gigawatt/heures d'électricité par année à

8. Gouvernement du Québec, *Communiqué de presse*, 18 septembre 1989; Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 219*, 18 septembre 1989.

9. Gouvernement du Québec, *Communiqué de presse*, 18 septembre 1989; *Le Devoir*, 20 septembre 1989, p. 7.

10. *Le Soleil*, 19 septembre 1989, cité par l'*Argus*, 20 septembre 1989, p. A17.

11. Michel GOBEIL, *Le Soleil*, 7 juillet 1989, pp. A1, A2 et A3; André PICARD et Harvey ENCHIN, *The Globe and Mail*, 7 juillet 1989, pp. B1 et B4.

12. Sylvain BLANCHARD, *Le Devoir*, 13 septembre 1989, pp. 13 et 14; voir aussi Paule des RIVIÈRES, *Le Devoir*, 25 juillet 1989, pp. 1 et 8.

la *New York Power Authority* entre juin 1991 et octobre 1998. Hydro-Québec avait déposé cette demande devant l'ONE quelques jours plus tôt.¹³

En août, le président-directeur général d'Hydro-Québec, M. Richard Drouin, signalait aux membres d'un comité conjoint de l'énergie de la législature de l'État du Vermont la possibilité que la demande intérieure d'électricité du Québec puisse atteindre, au début du siècle prochain, le même niveau que la quantité d'énergie produite, ne laissant ainsi qu'un faible surplus disponible à des fins d'exportation. Cette rencontre réunissait également des personnalités des milieux politiques, industriels et environnementaux des états du Vermont et du Québec ainsi que des représentants des Indiens Cris. Les participants se penchaient à cette occasion sur les conséquences de l'expansion hydro-électrique au Québec.¹⁴

3 – Autres questions

Dans un autre domaine, le Québec et le Vermont signaient le 19 septembre une entente de coopération pour la gestion environnementale du lac Memphrémagog avec lequel ils partagent une frontière commune. S'insérant dans le cadre du protocole d'entente conclu en juin dernier, et qui portait sur l'intensification des liens économiques et culturels et la promotion des intérêts mutuels, cette entente permettra la constitution d'un groupe de travail conjoint chargé de l'examen des problèmes de la gestion des eaux et de l'environnement de ce lac. Les membres du groupe de travail, qui sera composé de trois représentants de chaque partie, seront nommés ultérieurement.¹⁵ Par ailleurs, le ministre des Affaires internationales, M. Paul Gobeil profitait de l'occasion offerte par la signature de cette entente pour dévoiler le nom des neuf membres québécois de la Commission mixte Québec/Vermont créée par le protocole d'entente de juin. Parmi ceux-ci, on notera la présence de M. Jean Duquette, délégué du Québec à Boston.¹⁶

Deux jours plus tard, une deuxième entente était signée entre le Québec, alors représenté par ses ministres des Affaires internationales et du Revenu, MM. Paul Gobeil et Yves Séguin, et le Vermont, représenté par son *Commissioner of Taxes*, M. Norris Hoyt. Elle porte sur l'échange de renseignements en matière de taxes sur les ventes au détail, les carburants, les cigarettes et les autres produits du tabac et permettra, par une coopération accrue en matière d'application des lois régissant les taxes à la consommation de ces produits, d'assurer un contrôle plus efficace de la perception de ces droits et de la lutte contre les fraudes.¹⁷ *Le Journal de Québec* rapportait également en septembre qu'une entente similaire avait été conclue avec l'État du Maine et paraphée par les ministres québécois des Affaires internationales et du Revenu et par le *State Tax Assessor* du Maine, M. John LaFaver.¹⁸

13. *Le Devoir*, 8 septembre 1989, p. 8; voir aussi *Le Soleil*, 6 septembre 1989, cité par l'*Argus*, 6 septembre 1989, p. A23.

14. *La Presse*, cité par l'*Argus*, 22 août 1989, p. A3.

15. Gouvernement du Québec, *Communiqué de presse*, 19 septembre 1989; *La Presse*, 20 septembre 1989, cité par l'*Argus*, 21 septembre 1989, p. A18.

16. Gouvernement du Québec, *Communiqué de presse*, 19 septembre 1989.

17. Gouvernement du Québec, *Communiqué de presse*, 21 septembre 1989.

18. *Le Journal de Québec*, cité par l'*Argus*, 12 septembre 1989, p. B3.

E — Le Québec et la France

Invité par le ministre québécois des Affaires internationales, le secrétaire d'État français chargé de la Jeunesse et des Sports, M. Roger Bambuck, était de passage au Québec au début du mois d'août à l'occasion du VI^{ème} Congrès international des associations Québec-France et France-Québec. Plus de 500 congressistes étaient venus à cette occasion discuter des échanges économiques franco-québécois dans le contexte de l'ouverture des marchés et du rôle des jeunes dans les relations franco-québécoises.¹⁹

Par ailleurs, le Québec suivait de près les développements du dossier du réseau de télévision internationale de langue française TV5. En août, le ministre de la Francophonie, M. Alain Decaux, devait évoquer lors d'une entrevue la possibilité que la France mette fin à sa participation au sein du volet européen de TV5. Le gouvernement québécois s'enquérirait dans les jours suivants de cette situation, un représentant du ministère des Communications se rendant à Paris. Au début de septembre, le ministre québécois des communications, M. Robert Dutil, précisait avoir obtenu l'assurance qu'aucune décision n'avait été prise par le gouvernement français sur ce sujet.²⁰

F — Le Québec et l'Algérie

En mission officielle pour deux jours, la Vice-Première ministre et ministre des Affaires culturelles et de l'Environnement, Mme Lise Bacon, arrivait à Alger le 23 juillet, où elle signait la première entente de coopération culturelle entre le Québec et l'Algérie. Cette entente couvre les domaines de l'archéologie, des archives, de la bibliothéconomie, de la muséologie, de l'édition, de la musique, des arts visuels, de l'enseignement des arts et des manifestations culturelles.

Outre le ministre de la Culture et de l'Information, M. Mohamed Ali Ammar avec lequel l'entente était paraphée, Mme Bacon rencontrait divers représentants des milieux politique et culturel, dont le ministre de l'Enseignement supérieur et le Secrétaire général du ministère du Commerce. Avec ce dernier, Mme Bacon convenait d'intensifier les liens commerciaux et de coopération économique entre le Québec et l'Algérie. Une mission ministérielle québécoise devrait se rendre en Algérie à l'automne 1989 et un séminaire pour les gens d'affaires est prévu à Montréal au printemps 1990 afin de donner des suites concrètes à ce projet.²¹

19. Ministère des Affaires internationales, *Communiqué de presse*, 28 juillet 1989.

20. Serge TRUFFAUT, *Le Devoir*, 2 septembre 1989, cité par l'*Argus*, 6 septembre 1989, p. A24; *Le Devoir*, 7 septembre 1989, p. 6.

21. Ministère des Affaires culturelles, Cabinet de la ministre, 25 juillet 1989; *Le Soleil*, 26 juillet 1989, p. B8.

G — Le Québec et l'Asie

Du 2 au 15 septembre, le ministre sortant de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Pierre MacDonald, effectuait une mission de promotion industrielle et d'investissements qui l'amenait à Hong Kong, Séoul, Ulsan et Tokyo. M. MacDonald devait rencontrer à cette occasion, plusieurs industriels, dirigeants d'entreprise, gens d'affaires et investisseurs asiatiques ainsi que le ministre sud-coréen de la Science et de la Technologie.²²

De retour au pays, le ministre indiquait que son séjour lui avait permis de planifier ou de concrétiser des investissements importants dans le secteur des pièces automobiles ainsi que les domaines de la métallurgie, de l'aéronautique et de la biotechnologie. M. MacDonald entendait sensibiliser le gouvernement québécois au besoin de créer un poste de démarcheur en Corée du Sud.²³

H — Chronologie thématique*

Des ports britanniques refusent de décharger des produits toxiques en provenance du Québec

juillet-août:

À la suite de pressions de l'opinion publique et des milieux environnementaux, les ports britanniques refusent d'effectuer le déchargement de barils de produits toxiques destinés à l'incinération en provenance du Québec et de différents endroits au Canada.

Nouveau secrétaire à l'Office franco-québécois pour la jeunesse

3 juillet:

M. André Maltais devient le secrétaire général de l'Office franco-québécois pour la jeunesse. Son mandat est de quatre ans.

Mme Bacon au Maroc

21 juillet:

La Vice-Première ministre et ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, copréside avec le ministre des Affaires culturelles du Maroc, M. Mohamed Benaïssa, les cérémonies d'ouverture du 12^{ème} Festival d'Asilah, l'un des événements artistiques annuels les plus importants de ce pays. À la suite de l'entente de coopération culturelle signée en juin dernier, la présence d'artistes québécois à ce festival devrait être intensifiée à partir de 1990.

22. Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie; *Le Soleil*, 6 et 7 septembre 1989, cité par l'*Argus*, 7 septembre 1989, pp. B14 et B15.

23. *Le Soleil*, 25 septembre 1989, cité par l'*Argus*, 26 septembre 1989, p. B14, *Le Soleil*, 26 septembre 1989, cité par l'*Argus*, 27 septembre 1989, p. A30; *Le Journal de Québec*, 28 septembre 1989, cité par l'*Argus*, 28 septembre 1989, p. B4.

* Cette chronologie n'est pas exhaustive. Elle mentionne essentiellement des événements non rapportés dans les rubriques précédentes.

Nouveau sous-ministre au MAI

28 juillet:

On apprend le départ du sous-ministre des Affaires internationales, M. Jean-Claude Villiard. M. Villiard, en poste depuis juin 1988, retourne au secteur privé.

29 septembre:

M. Renaud Caron, secrétaire général au Conseil exécutif est nommé au poste de sous-ministre au ministère des Affaires internationales.

Des représentants américains participent à la Conférence des premiers ministres provinciaux

20 au 22 août:

Deux représentants des gouverneurs américains du Montana et du Wisconsin, MM. Stan Stefens, et Tommy Thompson, échangent leurs points de vue avec les premiers ministres provinciaux sur les questions du commerce et de l'environnement. Tous conviennent de la nécessité de poursuivre l'intégration commerciale canado-américaine. D'autre part, les délégués américains affichent leur confiance de voir le Congrès approuver le projet de loi Bush sur les pluies acides.

Représentant du Québec en Côte d'Ivoire

11 septembre:

Le journal *Le Soleil* rapporte la nomination de M. Jacques Veilleux comme représentant du Québec à l'ambassade du Canada à Abidjan, en Côte d'Ivoire.